



**ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1866  
MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE  
PROJETS D'INFRASTRUCTURE DE  
PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE**

**AVIS PUBLIC** est donné, par la soussignée, que le conseil municipal de Ville de Bécancour a adopté, à sa séance du 1<sup>er</sup> juin 2026, le règlement numéro 1866 intitulé : « **Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1787 pour permettre des projets d'infrastructure de production d'énergie renouvelable** ».

Ce règlement est entré en vigueur le 18 juin 2026, soit à la date de délivrance, par la Municipalité régionale de comté de Bécancour, du certificat de conformité.

Ce règlement est déposé dans les archives de la Ville à l'hôtel de ville, au 1295 avenue Nicolas-Perrot, Bécancour, G9H 1A1, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance au cours des heures régulières de bureau.

Vous pouvez également consulter ce règlement sur le site Web de la Ville au [www.becancour.net](http://www.becancour.net), dans la section Ville | Avis publics | Cliquez ici pour consulter les règlements déposés ou adoptés lors d'une séance du conseil municipal.

Ville de Bécancour, le 18 juin 2026.

M<sup>e</sup> Isabelle Auger St-Yves  
Greffière de la Ville